

# Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2024

n° 027-24

RS - Demande de subvention dans le cadre du Contrat de chaleur renouvelable pour le remplacement de la chaudière du siège de Grand Chambéry

 date de convocation le 22 mars 2024 • nombre de conseillers en exercice : 50

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune Serge Tichkiewitch

Aillon-le-Vieux

Arith Cécile Trahand

Barberaz Barby Christophe Pierreton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges Eric Delhommeau Challes-les-Eaux Josette Rémy

Chambéry Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt -

Thierry Repentin

Franck Morat Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole Hervé Ferroud-Plattet Jacob-Bellecombette Brigitte Bochaton

Jarsv La Compôte

La Motte-en-Bauges Damien Regairaz

La Motte-Servolex Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Nover

Les Déserts Sandra Ferrari

Lescheraines

Montagnole Jean-Maurice Venturini

**Puygros** 

Saint-Alban-Leysse Michel Dyen

Saint-Baldoph

Saint-Cassin Jocelyne Gougou Sainte-Reine Philippe Ferrari Saint-François de Sales Maryse Fabre Saint-Jean-d'Arvey Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice Marcel Ferrari Sonnaz Daniel Rochaix Thoiry Thierry Tournier Vérel-Pragondran Jean-Pierre Coendoz Vimines Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Eric Delhommeau

#### conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier -Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat

## **GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères - CS 82618 - 73026 Chambéry cedex 04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - 💟 @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :

- à compter de leur publication lorsque les décisions sont règlementaires,
  à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

# Bureau du 28 mars 2024

délibération n° 027-24

objet RS - Demande de subvention dans le cadre du Contrat de chaleur renouvelable pour le remplacement de la chaudière du siège de Grand Chambéry

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, indique que Grand Chambéry va procéder en 2024 au remplacement de la chaudière gaz du siège de la Communauté d'agglomération.

Plusieurs solutions ont été étudiées et celle présentant le coût global (fonctionnement et investissement) le plus attractif est la géothermie avec sondes verticales. Cette solution va améliorer les performances énergétiques en matière de chauffage l'hiver et de rafraichissement l'été, et présente la durée de vie la plus importante.

L'enveloppe de financement est estimée à 660 000 € HT, dont 570 000 € HT de travaux.

Il est proposé de déposer une demande de subvention dans le cadre du Contrat de chaleur renouvelable, pour le financement des études et des travaux de cette opération de remplacement de chaufferie par une source de chaleur renouvelable.

**Vu** la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

## Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**Article 1 : demande** une subvention dans le cadre du Contrat de chaleur renouvelable pour le financement du remplacement de la chaudière du siège de Grand Chambéry,

**Article 2 : autorise** le président, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir, et de recevoir tout pouvoir à cet effet,

**Article 3 : dit,** en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président, Thierry Repentin



# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 027-24

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention dans le cadre du Contrat de

chaleur renouvelable pour le remplacement de la chaudière du

siège de Grand Chambéry

Classification Préfecture: 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de

subventions

Date de l'acte : 28 mars 2024

Annexe(s):

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240328-lmc1H31036H1-DE

Identifiant unique de l'acte : Imc1H31036H1

Date de transmission en Préfecture : 05 avril 2024

Date de réception en Préfecture : 05 avril 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 05 avril 2024